

- COMPTE RENDU -
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
Mercredi 5 août 2015 à 18 h 30

Présents : M. BAUDIN Patrick, M. ESCUDERO Henri, M. BOURSIER Didier, Mme DAULIAC Brigitte, Mme LAGOUARDE Marlène, M. JACOBS Christophe, Mme CHEVALIER Christelle, M. DUTHIN Henri, M. GOTTIS Yannick, M. Patrick NURBEL, M. LALANDE Jean-Yves, Mme Martine MOREAU, Mme FORMENT Dominique,

Absents excusés : Mme TRIVES Christine (donne pouvoir à Christophe JACOBS), M. Patrick HOSTEIN, Mme DELORD Christel, Mme JOURDAN Martine, Mme Francine PIENS, M. GALMOT Jean-Claude

Absent :

A été élue à l'unanimité secrétaire de séance Martine MOREAU, le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 18 h 35.

Lors de cette séance, le compte-rendu et le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 juin 2015 sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle par conséquent l'ordre du jour de cette assemblée.

- Avis après clôture de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation pour la régularisation administrative de l'exploitation d'installation de fabrication de planches de bois à Avensan
- Emprunt de 400 000 € modification des échéances
- Création de deux emplois d'agents techniques en contrat CUI-CAE
- Choix du prestataire restauration scolaire
- Intégration d'un conseiller municipal au sein de la commission environnement
- Questions diverses.

Nous passons à l'ordre du jour.

1) AVIS APRES CLOTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA REGULARISATION ADMINISTRATIVE DE L'EXPLOITATION D'INSTALLATION DE FABRICATION DE PLANCHES DE BOIS A AVENSAN PAR LA SOCIETE HOSTEIN et LAVAL RELEVANT DE LA REGLEMENTATION RELATIVE AUX INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le rapporteur : Monsieur Patrick BAUDIN, le Maire,

Une enquête publique a eu lieu du 23 juin 2015 au 23 juillet 2015 sur la demande formulée par M. le Directeur de la Société HOSTEIN et LAVAL pour une demande d'autorisation pour la régularisation administrative de son exploitation d'installation de fabrication de planches de bois à AVENSAN relevant de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

L'avis d'enquête publique a été affiché en mairie du 5 juin 2015 au 23 juillet 2015. Un certificat d'affichage a été établi. Le commissaire enquêteur Monsieur Jean-Paul BETI, Ingénieur en Chef des Ponts-et-Chaussées Retraité a assuré trois permanences en mairie,

mardi 23 juin 2015 de 9h30 à 12h30, mardi 7 juillet 2015 de 15h00 à 18h00 et jeudi 23 juillet 2015 de 15h00 à 18h00, dernier jour d'enquête.

Conformément aux dispositions de l'article R512-20 du Code de l'Environnement, le conseil municipal est appelé à formuler un avis sur la demande d'autorisation présentée, au plus tard dans les quinze jours suivants la clôture d'enquête.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité, donne un avis favorable à la demande formulée par M. le Directeur de la Société HOSTEIN et LAVAL pour une demande d'autorisation pour la régularisation administrative de son exploitation d'installation de fabrication de planches de bois à AVENSAN.

2) EMPRUNT DE 400 000 € POUR LA SALLE POLYVALENTE – MODIFICATION DES ECHEANCES

Le rapporteur : Monsieur Henri ESCUDERO, Premier Adjoint au Maire

Demande d'autorisation d'annuler et remplacer la délibération N° 2015/06/36 du 5/06/2015 . En effet, le dossier monté pour le contrat d'emprunt a été signé pour des échéances annuelles, finalement le Crédit Mutuel nous propose un contrat avec des échéances trimestrielles.

- un prêt à taux fixe à échéances trimestrielles choisie de 400 000 euros sur 20 ans.
- Le versement de ce prêt s'effectuera en une seule fois à la date du 30 septembre 2015 et la première échéance est fixée en février 2016, et en mai, août et novembre pour les suivantes.

Ce prêt portera intérêt au taux fixe en vigueur à la date de la signature du contrat par le représentant du Crédit Mutuel, soit 1,74 %.

Durée	Périodicité	Nombre d'échéances	Taux du Prêt	Montant échéances	Frais de dossier
20 ans	trimestrielle	80	1,74 %	5 931,12 €	600,00 €

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le comptable du trésor à régler, à bonne date, le montant des échéances du prêt au profit du CREDIT MUTUEL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte de contracter ce prêt en une tranche auprès du Crédit Mutuel
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat relatif au présent prêt.

3) CREATION DE DEUX EMPLOIS D'AGENTS TECHNIQUES EN CONTRAT CUI-CAE AUX SERVICES TECHNIQUES POUR UNE DUREE DE 6 MOIS.

Le rapporteur : Madame Brigitte DAULIAC, Adjointe au Maire

L'ouverture de deux classes au sein du groupe scolaire : une ouverture de classe en élémentaire et une ouverture de classe en maternelle, nous oblige à revoir le planning des agents municipaux intervenants au sein des écoles. En effet, l'objectif de la commune est de doter la nouvelle classe maternelle d'une ATSEM que nous devons recruter dès janvier 2016. Pour pallier à cette absence d'ATSEM dès la rentrée, il est envisagé de détacher un agent technique actuellement en poste pendant 4 heures par jour pour aider l'institutrice. Cet agent devra donc être remplacé sur les 4 heures par jour. Nous pourrions convenir de recruter une personne en contrat CUI-CAE pour une durée hebdomadaire de 20 heures.

De plus, nous avons un agent en arrêt maladie depuis maintenant 10 mois que nous remplaçons obligatoirement et nous envisageons de prendre une personne en contrat CUI-CAE pour pallier ces absences pour une durée de 6 mois sur une durée hebdomadaire de

35 heures. Il est difficile de se projeter à ce jour au-delà de 6 mois, c'est la raison pour laquelle nous vous proposons de créer ces deux postes d'agents techniques en contrat CUI-CAE pour une durée de 6 mois.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide la création de deux postes d'agents techniques en contrat CUI-CAE pour une durée de 6 mois, un contrat sur une durée hebdomadaire de 20 heures et un contrat sur une durée hebdomadaire de 35 heures.
- La conclusion des deux conventions d'objectifs et d'orientations permettant la mise en œuvre de deux contrats d'accompagnement dans l'emploi sur le territoire de la commune d'AVENSAN pour une durée initiale de 6 mois dès la finalisation des démarches administratives associées, renouvelable dans la limite de 24 mois ;
- Autorise M. le Maire à procéder au recrutement des agents et habilite à ce titre ce dernier à signer les conventions et les contrats de travail.

4 - MARCHE PUBLIC DE LA CANTINE SCOLAIRE : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA PERIODE 2015 - 2019

Le rapporteur : Madame Brigitte DAULIAC, Adjointe au Maire

Tous les quatre ans la commune doit renouveler le contrat de services de la cantine scolaire avec un prestataire. Pour cela, une consultation a été effectuée par appel d'offre ouvert sur deux journaux d'annonces légales. Il y a eu 4 réponses reçues dans les délais.

Le cahier des charges a insisté notamment sur l'obligation pour les candidats de proposer un menu à 5 composants comprenant du pain bio fabriqué avec de la farine issue de l'agriculture biologique. De plus, l'accent a été mis dans les critères de sélection des candidats sur l'exigence de se fournir auprès de fournisseurs locaux et de proposer des produits de saison, poissons frais...

Les 4 entreprises qui ont répondu sont : AQUITAINE RESTAURATION, PEPS RESTAURATION, API RESTAURATION et SRA ANSAMBLE.

AQUITAINE RESTAURATION a remis une réponse conforme au cahier des charges avec le prix le plus bas, cependant la commission a du mal à appréhender la volonté du candidat à fournir des aliments bio, la présence de bio dans les menus est souvent amenée par petites touches, de plus nous demandions à favoriser les producteurs locaux, ce candidat annonce avoir pris contact avec notamment un producteur local de petite taille qui ne permettra pas de répondre sur des produits en quantité tout au long de l'année. Ce candidat obtient la note de 15/20.

PEPS RESTAURATION a remis une réponse conforme au cahier des charges avec le prix le plus élevé, de plus malgré un bon dossier dans l'ensemble, il n'est pas fait mention suffisamment de l'approvisionnement des matières premières chez des fournisseurs locaux souvent des contacts ont été pris avec des producteurs locaux mais sans confirmation. Ce candidat obtient la note de 10/20.

API RESTAURATION a remis une réponse conforme au cahier des charges avec un prix intermédiaire, il est fait la même remarque que pour le candidat précédent. Ce candidat obtient la note de 15/20.

SRA-ANSAMBLE a remis une réponse conforme au cahier des charges avec un prix intermédiaire inférieur à celui pratiqué aujourd'hui sans baisser en qualité de prestation, s'engageant avec des producteurs locaux notamment sur Eysines et en privilégiant le Bio. SRA ANSAMBLE travaille avec une productrice locale de farine expérimentée ce qui diminue d'autant les coûts de transport. SRA ANSAMBLE adhère à l'association « bleu blanc cœur » qui a pour objet de mieux nourrir les animaux pour mieux nourrir l'homme. Par conséquent,

le dossier de la société SRA ANSAMBLE est la proposition la plus conforme au cahier des charges en exprimant clairement son engagement pour fournir des aliments bio, labellisés et en favorisant la production locale. La commission a proposé ce candidat qui obtient la note de 18/20.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de choisir l'offre de la société SRA ANSAMBLE pour la période 2015 – 2019 et autorise M. le Maire à signer le marché public.

5 – INTEGRATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DANS LA COMMISSION ENVIRONNEMENT

Le rapporteur : Monsieur Patrick BAUDIN, le Maire,

Monsieur Patrick NURBEL a demandé à intégrer la Commission Environnement, Monsieur le Maire y étant favorable demande l'avis de la Commission Environnement et à l'ensemble du Conseil Municipal pour que M. Patrick NURBEL intègre la Commission Environnement.

La Commission Environnement et le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité accepte que Monsieur Patrick NURBEL intègre la Commission Environnement.

QUESTIONS DIVERSES

- La réception des travaux des deux nouvelles classes a eu lieu le 17/07/2015 avec réserves, tous les petits travaux seront terminés le 17/08/2015.
- La réception des travaux d'extension des vestiaires du football a eu lieu le 23/07/2015, une demande d'homologation est en cours.
- La piste de BMX a été homologuée au niveau 2 régional. Le niveau 1 National est à demander désormais pour les compétitions spéciales.
- La réception des travaux de l'aménagement de l'intersection de la Rue des Anciens Combattants et Chemin de la Gare aura lieu le 6/08/2015.
- Travaux de la salle polyvalente : les fondations sont faites et le radier sera coulé le 21/08/2015.
- CCAS : 11 familles étaient bénéficiaires de la Banque Alimentaire en décembre 2014 et en juillet 2015, 22 familles sont bénéficiaires.
- Réseau assainissement collectif : Chemin de la Gare entre le n° 9 et le n° 15 affaissement de la canalisation et de la chaussée – reprise de 50 ml de canalisation à 2 m de profondeur, les travaux sont réalisés par le SIEAPA.
- Parcours santé des Jaugas à réparer.

Fin de séance à 19h35.

P. BAUDIN
Le Maire

H. ESCUDERO
1er adjoint

B. DAULIAC
2ème adjointe

D. BOURSIER
3ème adjoint

M. LAGOUARDE
4ème adjointe

C. JACOBS

H. DUTHIN

C. CHEVALIER

D. FORMENT

Y. GOTTIS

M. JOURDAN

J.Y. LALANDE

M. MOREAU

P. NURBEL

C. TRIVES
Pouvoir à C. JACOBS